## Reclassement / Sélection / Règles carto

Si plusieurs itinéraires passent par le même tronçon routier, on ne représentera que le plus important.

Les itinéraires partageant leur géométrie avec un tronçon de route, chemin, sentier sont décalés en appliquant les règles suivantes :

* Pas de recouvrement ni de blanc avec le tronçon de route, chemin, sentier (valeur du décalage 1/2 épaisseur de la symbolisation tronçon routier + 1/2 épaisseur de la symbolisation de l'itinéraire),
* Le côté du décalage est choisi de sorte à minimiser les recouvrements d'autres objets (si par exemple, il y a un tronçon hydro d'un côté, on décale de l'autre côté)
* On cherche une continuité dans le côté de décalage pour les itinéraires contigus (un itinéraire ne doit pas changer de côté à chaque intersection du réseau routier par exemple).

Remarque : sur certaines dalles (type X), afin d’accélérer la cartographie, les itinéraires n'ont pas été décalés lorsqu'ils partagent la géométrie d'un chemin ou sentier.